



Mauron Pierre, Piller Benoît

ALPIQ, Groupe E, canton de Fribourg et les barrages

Cosignataires : ---

Date de dépôt : 15.03.2016

DEE

Dépôt

La société ALPIQ a fait savoir dernièrement qu'elle souhaitait mettre en vente 49 % de son portefeuille hydraulique. Selon elle, grossiste en électricité, le groupe ALPIQ, qui possède notamment une grande partie des barrages valaisans, est victime de la libéralisation partielle du marché de l'électricité en Suisse et de l'effondrement des prix de gros sur le marché européen en raison d'une surcapacité de production.

S'il semble évident qu'un problème existe à l'heure actuelle, concernant le prix du kWh lorsqu'il est produit par un ouvrage hydroélectrique en Suisse, soit 6,5 centimes, taxes et amortissements compris, par rapport au 2,8 centimes le kWh sur le marché européen actuel, il paraît raisonnable qu'une société appartenant à l'Etat n'ait pas la même vision à court terme et décide au contraire de maintenir ses investissements sur le long terme.

En effet, est-il concevable que des fonds souverains étrangers, venant d'Asie ou du Moyen-Orient, deviennent propriétaires de nos barrages en Suisse, uniquement pour résoudre quelques pertes financières conjoncturelles ? La Confédération devra légiférer pour tenter de trouver des solutions acceptables pour garantir notre approvisionnement.

Toujours est-il que l'Etat peut avoir un rôle majeur à jouer dans les décisions stratégiques que doivent prendre les entreprises concernées.

En l'état, le GROUPE E appartient à l'Etat de Fribourg pour plus de 78.5 %. L'Etat de Fribourg, comme actionnaire majoritaire, est dès lors amené à donner au GROUPE E les buts stratégiques qu'il devra suivre. Le GROUPE E est actionnaire, à 22.33 %, d'EOS Holding, qui est lui-même actionnaire d'ALPIQ à hauteur de 31.44 %.

Cela signifie que le canton de Fribourg, via GROUPE E et EOS Holding, respectivement ALPIQ, est directement intéressé par la décision que vient de prendre cette dernière de vendre le 49 % de son portefeuille hydraulique. Il est donc très important de connaître sa position sur ce dossier.

Nos questions sont dès lors les suivantes :

1. Quelle est la position du Conseil d'Etat suite à la décision d'ALPIQ de mettre en vente 49 % de son portefeuille hydraulique ?
2. L'Etat de Fribourg, par l'intermédiaire de la société GROUPE E, dont il est actionnaire majoritaire, a-t-il l'intention de se porter acquéreur d'un ou plusieurs barrages que souhaite vendre la société ALPIQ en Valais notamment ?
3. En cas de réponse négative à l'acquisition de ces barrages, comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il le soutien financier donné à l'hydraulique le 2 mars 2016 par le Conseil national, respectivement la stratégie énergétique 2050, qui prévoit une aide pour l'hydraulique sans clients finaux ?